

Agents physiques

Exposition à l'énergie radiofréquence émise par les téléphones cellulaires

Sur cette page

[Quel est le type d'énergie utilisé par un téléphone cellulaire?](#)

[Cette forme d'énergie peut-elle être absorbée par l'organisme?](#)

[L'utilisation d'un téléphone cellulaire comporte-t-elle des risques pour la santé?](#)

[Quelles sont les mesures de précaution à prendre en cas d'exposition à des radiofréquences?](#)

[Existe-t-il des lignes directrices sur l'exposition aux radiofréquences?](#)

[Où peut-on obtenir plus d'information à ce sujet?](#)

Quel est le type d'énergie utilisé par un téléphone cellulaire?

Les téléphones cellulaires (et les stations de base) utilisent l'énergie radiofréquence (RF) de faible puissance, soit un type de rayonnement non ionisant. Le rayonnement non ionisant ne peut pas rompre les liens chimiques dans votre organisme.

Les champs de radiofréquences sont produits par de nombreuses sources artificielles, notamment les téléphones cellulaires (mobiles) et les stations de base, les installations de radiodiffusion télévisuelle et radiophonique, les radars, le matériel médical, les fours à micro-ondes, les appareils de chauffage à induction par RF, ainsi que de nombreux autres dispositifs électroniques présents dans nos environnements personnels et professionnels.

Cette forme d'énergie peut-elle être absorbée par l'organisme?

La quantité d'énergie radiofréquence absorbée par l'organisme dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment la distance entre l'appareil et le corps et l'intensité et la fréquence du signal. D'après Santé Canada, les téléphones cellulaires sont conçus de manière à utiliser la plus faible quantité d'énergie nécessaire pour assurer la connexion et la qualité de l'appel par le biais d'un réseau de stations ou de tours fixes de faible puissance. Les téléphones et les stations doivent être conformes aux lignes directrices de Santé Canada en matière d'exposition humaine à l'énergie radiofréquence.

L'utilisation d'un téléphone cellulaire comporte-t-elle des risques pour la santé?

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé les champs de radiofréquences électromagnétiques dans le groupe 2B, soit « probablement cancérigène pour l'homme ». Ce groupe est utilisé dans le cas des agents pour lesquels on dispose d'un nombre limité de données probantes sur leur cancérogénicité chez l'humain et d'un nombre insuffisant de données probantes sur leur cancérogénicité chez les animaux de laboratoire. Le CIRC a examiné la littérature en vue d'obtenir des données sur les expositions personnelles associées à l'utilisation de téléphones sans fil, de même que sur les expositions professionnelles à des ondes radar et des micro-ondes et les expositions environnementales liées à la transmission de signaux lors de communications radio, télévisuelles et sans fil. Le Centre a conclu qu'il y a un nombre limité de données probantes sur les risques de développer un gliome (un type de cancer du cerveau) et un neurinome de l'acoustique (une tumeur bénigne du nerf reliant l'oreille au cerveau) chez les utilisateurs de téléphone sans fil. Il n'a trouvé aucune donnée probante pertinente lui permettant de tirer des conclusions sur d'autres types de cancers ou d'expositions. Le CIRC a annoncé que s'il est vrai que des données probantes appuient la classification 2B, il est nécessaire de mener un plus grand nombre d'études avant de pouvoir tirer d'autres conclusions.

Santé Canada ajoute que « cette décision était fondée sur des données limitées faisant état d'un risque accru de gliome, un type de cancer malin du cerveau, associé à l'utilisation des téléphones sans fil. Toutefois :

- le CIRC n'a pas établi de lien direct entre l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences (CEM-RF) et le cancer;
- la grande majorité des recherches menées jusqu'à maintenant ne confirment pas l'existence d'un lien entre l'exposition aux CEM-RF et les cancers chez l'humain. Nous partageons l'avis de l'Organisation mondiale de la Santé, selon lequel des recherches supplémentaires sont justifiées dans ce domaine. »

Santé Canada indique également que « selon les données scientifiques disponibles, l'exposition aux faibles niveaux de CEM-RF émis par les téléphones cellulaires, les tours de téléphonie cellulaire, les antennes et les dispositifs 5G ne présente aucun risque pour la santé. ».

- l'utilisation du cellulaire ou d'autres appareils sans fil peut être une source de distraction; le risque de blessures graves augmente lorsque ces appareils sont utilisés au volant, en marchant, à vélo ou dans le cadre de toute autre activité exigeant de la concentration;
- le cellulaire peut nuire au fonctionnement d'appareils médicaux comme les stimulateurs cardiaques, les défibrillateurs et les prothèses auditives;
- le cellulaire peut également perturber l'équipement électronique sensible comme les systèmes de communication et de navigation des avions.

En ce qui concerne les stations de base, dans la mesure où les expositions respectent les limites établies dans les lignes directrices de Santé Canada, il n'y a aucune raison scientifique de les considérer comme étant dangereuses pour le public. »

Aussi :

« Santé Canada encourage les parents... à réduire l'exposition de leurs enfants aux RF émises par les cellulaires, puisque les enfants sont généralement plus sensibles à divers agents environnementaux. »

Source : [Sécurité des cellulaires et des stations de base](#). Canadiens en santé. Gouvernement du Canada

Quelles sont les mesures de précaution à prendre en cas d'exposition à des radiofréquences?

Si vous souhaitez réduire davantage votre exposition potentielle à l'énergie radiofréquence, les mesures de précaution englobent les suivantes :

- Limiter le nombre d'appels et leur durée (temps passé à parler au téléphone).
- Utiliser un dispositif mains libres.
- Envoyer des textos.
- Passer des appels à partir de zones où la réception est bonne

De plus, l'utilisation d'un téléphone cellulaire ou d'autres appareils peut être une source de distraction. Ne conduisez pas et ne prenez part à aucune activité qui nécessite une attention particulière de votre part pour votre propre sécurité lorsque vous utilisez le téléphone. Veuillez vous reporter à la fiche d'information Réponses SST intitulée [Conseils concernant la conduite – Utilisation d'un téléphone cellulaire et d'autres dispositifs](#) pour obtenir des exemples à ce sujet.

Existe-t-il des lignes directrices sur l'exposition aux radiofréquences?

Les lignes directrices de Santé Canada se trouvent dans le document intitulé Limites d'exposition humaine à l'énergie électromagnétique radioélectrique dans la gamme de fréquences de 3 kHz à 300 GHz - Code de sécurité 6 [aussi appelé Code de sécurité 6]. Ce document établit les mesures de protection à l'intention du grand public.

Où peut-on obtenir plus d'information à ce sujet?

Les ressources suivantes fournissent de plus amples renseignements sur la radiofréquence et les lignes directrices en matière de sécurité :

- [L'énergie radiofréquence et la sécurité](#). Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- [Technologie 5G, cellulaires, tours de téléphonie cellulaire et antenne](#). Santé Canada
- [Comprendre le Code de sécurité 6 : Lignes directrices de Santé Canada sur l'exposition aux radiofréquences](#). Santé Canada
- [Limites d'exposition humaine à l'énergie électromagnétique radioélectrique dans la gamme de fréquences de 3 kHz à 300 GHz](#). Santé Canada

(*Nous mentionnons ces organisations à titre de référence potentiellement utile. Pour en savoir plus sur les services qu'elles offrent, nous vous invitons à les contacter directement. Veuillez noter que leur mention ne constitue ni une recommandation ni une approbation de la part du CCHST par rapport à d'autres organisations dont vous pourriez avoir connaissance.)

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2025-04-30

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.